



H2V INDUSTRY
36, avenue Hoche
75008 PARIS

MAIRIE

A l'attention de M. PESQUET
8, rue de l'Église
76170 Saint-Jean-de-Folleville

Paris, le 12/03/2019

Objet : Avis sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif des installations

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du projet d'implantation de notre futur projet situé au lieudit Le marais à Saint-Jean-de-Folleville, et conformément au 11° de l'article D181-15-2 du code de l'environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.

Le site occupera en intégralité la parcelle cadastrale suivantes située sur la commune de Saint-Jean-de-Folleville :

Commune	Section	Numéro de parcelle	Surface totale (m ²)
SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE	D 720	« Le marais »	297 379

Sur base de la cartographie de zonage du PLU de la commune de Saint-Jean-de-Folleville, le projet sera implanté en zone AUI : « Zone destinée à l'urbanisation future à vocation principale d'activités industrielles pouvant générer des risques ».

Conformément à l'article R. 512-39-1 du Code de l'environnement, nous nous engageons, dès l'arrêt de l'exploitation de notre site, à respecter les mesures suivantes afin d'en assurer sa mise en sécurité :

- ✓ évacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site ;
- ✓ interdictions ou limitations d'accès ;
- ✓ suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- ✓ surveillance des effets des installations sur l'environnement.

Nous nous assurerons ainsi de remettre en état le site dans un état tel qu'il ne s'y manifestera aucun danger, dès l'arrêt définitif des installations, **en vue d'un futur usage industriel**. Le rehaussement du terrain naturel sera maintenu en place.

Dans l'attente de votre avis et de vos éventuelles prescriptions supplémentaires en matière de remise en état du site, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Benoit Vantourout
Directeur du développement
H2V INDUSTRY



H2V INDUSTRY
36, avenue Hoche
75008 PARIS

CAUX SEINE AGGLOMERATION

A l'attention de M. WEISS
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Câtillon
76170 LILEBONNE

Paris, le 07/03/2019

Objet : Avis sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif des installations

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet d'implantation de notre futur projet situé au lieudit Le Marais à Saint-Jean-de-Folleville, et conformément au 11° de l'article D181-15-2 du code de l'environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.

Le site occupera en intégralité la parcelle cadastrale suivantes située sur la commune de Saint-Jean-de-Folleville :

Commune	Section	Numéro de parcelle	Surface totale (m ²)
SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE	D 720	« Le marais »	297 379

Sur base de la cartographie de zonage du PLU de la commune de Saint-Jean-de-Folleville, le projet sera implanté en zone AUI : « Zone destinée à l'urbanisation future à vocation principale d'activités industrielles pouvant générer des risques ».

Conformément à l'article R. 512-39-1 du Code de l'environnement, nous nous engageons, dès l'arrêt de l'exploitation de notre site, à respecter les mesures suivantes afin d'en assurer sa mise en sécurité :

- ✓ **évacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site ;**
- ✓ **interdictions ou limitations d'accès ;**
- ✓ **suppression des risques d'incendie et d'explosion ;**
- ✓ **surveillance des effets des installations sur l'environnement.**

Nous nous assurerons ainsi de remettre en état le site dans un état tel qu'il ne s'y manifestera aucun danger, dès l'arrêt définitif des installations, **en vue d'un futur usage industriel**. Le rehaussement du terrain naturel sera maintenu en place.

Dans l'attente de votre avis et de vos éventuelles prescriptions supplémentaires en matière de remise en état du site, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Benoit Vantourout
Directeur du développement
H2V INDUSTRY